

MÉMO DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

NUMÉRO : 2021-03

Le 15 septembre 2021

SUJET : Campagne de la capitation 2021

**À TOUS LES RESPONSABLES
DES FABRIQUES DE NOTRE DIOCÈSE**

« Une paroisse vivante grâce à ton don! »

Nous avons préparé la documentation en vue de la capitation d'octobre prochain sous le thème ci-avant mentionné. Cette documentation comprend :

- ❖ Modèle de lettre de souscription;
- ❖ Formulaire de remise intitulé « Contributions pour l'année 2021 »; et
- ❖ Formulaire d'autorisation de virements automatiques.

L'exercice vise à faciliter le travail dans les paroisses, à augmenter si possible les revenus, à rendre plus efficace la sollicitation en adoptant un thème identique pour tout le diocèse et différent à chaque année.

Il s'agit évidemment là de suggestions... libre à chaque paroisse d'utiliser les propositions telles que soumises ou de les modifier. Dans la plupart des cas, le formulaire de contribution devra être adapté à la situation particulière de chacun.

Si, au cours des dernières années, votre paroisse a utilisé pour sa campagne annuelle de financement du matériel différent que celui proposé par le diocèse, nous serions heureux d'en recevoir un exemplaire afin de nous aider à préparer les prochaines collectes.

Nous pensons que le moment de la campagne annuelle est propice pour éveiller les gens à la possibilité d'aider leur fabrique à leur décès soit par un legs, soit par une attribution d'assurance-vie. Pour plus d'informations sur le sujet nous vous invitons à consulter le MÉMO 2007-04 et nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez aussi faire circuler cette information au moyen du feuillet paroissial au moment jugé opportun.

Nous vous invitons à relire le MÉMO 2009-03 d'octobre 2009 portant sur « La campagne annuelle de financement : Un appel à tous les paroissiens et paroissiennes ».

Nous pouvons vous transmettre cette documentation par courriel, il s'agit d'en faire la demande à madame Line Drapeau, poste 122 (line.drapeau@diocese-ste-anne.net).

Espérant que le tout vous sera utile.

Sylvain Roy
Économiste diocésain

COMMENTAIRES SUR LA DOCUMENTATION

LETTRE DE SOLLICITATION

- Elle pourra être imprimée sur du papier officiel de la paroisse où on pourra l'agrémenter à sa guise.
- Elle pourra être datée.
- Ne pas oublier de compléter l'entête en ajoutant le nom de la paroisse.
- Pour obtenir la participation des paroissiens et paroissiennes, il faut qu'ils soient bien informés de la vie et des besoins de leur paroisse. À cet effet, l'on suggère d'annexer :
 - a) un sommaire de l'état des recettes et déboursés de l'année précédente et/ou des prévisions budgétaires de l'année courante;
 - b) un résumé des services offerts par la paroisse, des informations sur les « bons coups » de l'année précédente et les projets à venir...
- Afin de sensibiliser les paroissiens et paroissiennes aux besoins financiers de la paroisse, l'assemblée de fabrique pourrait fixer un OBJECTIF pour la collecte et rappeler le résultat de l'année précédente : l'augmentation reflétée devrait inciter les gens à hausser leur contribution de l'année dernière.
- Tous les membres de l'assemblée de fabrique devraient être nommés à la fin de la lettre, pour bien montrer qu'il ne s'agit pas de l'affaire d'une ou quelques personnes seulement.

Covid-19 et cueillette des dons

Le respect des règles sanitaires sera de mise pour les fabriques qui voudraient faire recueillir la capitation porte-à-porte :

1. Pour ne pas mettre les paroissiens et paroissiennes mal à l'aise lors de la visite d'un représentant de la fabrique, il serait approprié que cette personne, dans la mesure du possible, annonce préalablement sa visite.
2. Le représentant portera un couvre-visage; il pourra l'enlever momentanément pour s'identifier à la condition d'être à deux mètres de son interlocuteur.
3. Le représentant aura à sa disposition une boîte pour recueillir les dons sans les manipuler lui-même.
4. De retour au bureau de la fabrique (et au domicile du représentant), les boîtes recueillies seront mises en quarantaine pour au moins quarante-huit (48) heures avant leur ouverture pour la comptabilisation.
5. Pendant sa tournée, le représentant devrait avoir du désinfectant à main à sa disposition.

FORMULAIRE DE CONTRIBUTIONS

- Cette formule comporte neuf (9) postes (1.1 à 1.6 et 2.1 à 2.3) de contributions. La section 1 énumère les dons éligibles à un reçu de charité, tandis que la section 2 contient des contributions ne donnant pas droit à cet avantage fiscal puisqu'il s'agit d'acquisition de services.

Cette formule sera modifiée pour tenir compte des spécificités de la paroisse... on pourra enlever les postes qui ne sont pas applicables et en ajouter d'autres, le cas échéant, dans la section appropriée.

- Tout montant reçu d'un(e) paroissien(ne) à titre de capitation devrait être comptabilisé en totalité au poste 303 « Capitation et C.V.A. », même s'il est supérieur au montant de base fixé par le diocèse.
- **À noter que la capitation de base est de 50 \$ par personne catholique majeure.**
- Les versements :
 - Les possibilités de versements devront être discutées à l'assemblée de fabrique. Le modèle propose un choix aux paroissiens parmi cinq (5) modalités.
 - Concernant les versements réguliers dans une enveloppe, si la fabrique décide d'offrir cette possibilité, il serait souhaitable de remettre des enveloppes pré-identifiées à chaque paroissien qui choisira cette option afin de compiler adéquatement ses dons en vue de l'émission d'un reçu de charité.
 - Ne pas oublier d'inscrire le nom de la Fabrique à qui émettre les chèques.
- Un espace est prévu pour les messages particuliers à transmettre aux paroissiens et paroissiennes... à compléter à votre guise ou à enlever complètement. Par exemple, on pourrait inclure ce message :

Vous pouvez également faire un don planifié pour soutenir les œuvres pastorales de votre paroisse et aider à la conservation du patrimoine. Les moyens les plus populaires parmi les diverses formes de dons planifiés sont le legs testamentaire et le don d'assurance-vie. Informez-vous auprès de la fabrique ou du diocèse...

- Un autre espace est réservé au message que le paroissien ou la paroissienne voudrait adresser à sa paroisse.
 - À la fin, inscrire le ou les numéros de téléphone ainsi qu'une adresse électronique pour obtenir des informations additionnelles au sujet de la collecte.
-

AUTORISATION DE VIREMENTS

- Avant de distribuer ce formulaire, il sera complété à la fabrique pour ajouter :
 - les coordonnées du compte de la fabrique « au compte »; et
 - le nom et l'adresse de la fabrique (détenteur).
- La formule sera transmise au paroissien qui optera pour ce mode de paiement, dès que possible après la réception de son formulaire de contributions, sauf si le paroissien avait déjà privilégié cette façon de faire antérieurement et que le montant de ces virements n'a pas changé. On pourrait aussi la distribuer de façon systématique à tous les paroissiens, à ce moment-là, il faudra modifier le passage du formulaire de contribution où il est question des virements préautorisés.
- Le premier virement sera effectué à la date indiquée par le donateur.
- Ce virement préautorisé ne peut être actuellement effectué qu'entre comptes d'une même Caisse ou de **Caisnes** différentes, et non de Caisse à Banque, ou vice-versa.
- Une fois reçue au bureau paroissial, l'autorisation sera photocopiée. L'original sera remis à la Caisse du paroissien et la copie, conservée aux archives de la fabrique.
- Le virement « entre personnes » serait aussi possible : la fabrique devra fournir son numéro de compte (et son chiffre vérificateur) au paroissien intéressé et obtenir de ce dernier les renseignements utiles pour retracer son virement parmi les transactions inscrites sur le relevé : numéro de compte, fréquence et montant des virements.
- La fabrique comptabilisera les contributions de chaque participant en vue de l'émission de son reçu de charité.

RAPPEL

Solliciter n'est pas mendier. Lorsque vous demandez, faites preuve de connaissance, de confiance, de passion et peut-être plus important encore, faites-le avec fierté. Et n'oubliez pas que vous le faites au nom de votre fabrique, pas pour vous.

POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES LES FABRIQUES PEUVENT REJOINDRE



ÉCONOME DIOCÉSAIN : M. Sylvain Roy
 Tél. : 418-856-1811, poste 128 Téléc. : 418-856-5863 - 1200, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière (Qc) G0R 1Z0
 econome@diocese-ste-anne.net